



Envoyé en préfecture le 31/08/2023

Reçu en préfecture le 31/08/2023

Publié le 19/12/23

ID : 031-213104219-20230830-DEC2023\_41-AR

Berger  
Levrault

# Commune de PINS-JUSTARET

## DECISION N° 2023-41 PORTANT DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ADEME Travaux Géothermie ALAE

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à demander à tout financeur, l'attribution de subventions en application du 26°) de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune, après avoir fait réaliser une étude de faisabilité souhaite réaliser les travaux pour installer une géothermie par sonde pour le futur bâtiment des ALAE du groupe scolaire Jean Jaurès ;

Considérant que l'ADEME peut attribuer une subvention pour les travaux pour une géothermie sur sonde.

### DECIDE :

#### Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret sollicite l'ADEME pour l'attribution d'une subvention pour les travaux pour une géothermie sur sonde

Devis GCM 230100046 Ind.C du 07/03/2023 :	101 709.50 €
Taux de subvention demandé :	30 %
Montant de subvention demandé :	30 512.85 €

#### Article 2 :

Le Maire et le comptable public assignataire de Muret seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera notifiée à M. le Président de l'ADEME.



Envoyé en préfecture le 31/08/2023  
Reçu en préfecture le 31/08/2023  
Publié le 1/9/23  
ID : 031-213104219-20230830-DEC2023\_41-AR

**Article 4**

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 5**

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 30 août 2023.

**Le Maire,**

**Philippe GUERRIOT**

